

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 29 octobre 2020
A la salle des fêtes de Dommartin-les-Remiremont .

COMPTE-RENDU

L'an 2020, le 29 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE DOMMARTIN les REMIREMONT s'est réuni à la Salle des Fêtes, lieu désigné pour respecter les mesures sanitaires et respecter la distanciation sociale , sous la Présidence de Madame Catherine LOUIS, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22 octobre 2020.

Présents : Mme LOUIS Catherine, M. MANSOURI Jean, Mme MAISON Annette, M. DERVAUX Bruno, Mme SIMON Marie Odile, Mme Thiffany DE SANTA, M. Régis MOREAU, Mme Stéphanie PREVOT, M. Antoine CLAUDEL, Mme Mireille RIEFFENSTAHL, , M. Alain MANGEL, M. Remi LACROIX ,Mme Sandra THIERRY , Mme Fanny L'HUILLIER , M. Jérôme MILLOTTE , M. Laurent FRANCOIS

Excusés : M. Christophe GRAVIER qui donne pouvoir à Mme Annette MAISON
Mme Virginie AUBRY qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
Mme Vanessa GRANDEMANGE qui donne pouvoir à M. Bruno DERVAUX

A été nommée secrétaire : M. Bruno DERVAUX

Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

• **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un immeuble 151 rue des Neufs Prés appartenant à Mme Marine PITSCH et Mr Benjamin SILLARI
- Un immeuble 115 rue du Gouot appartenant à Mme et Mr Francis MINGER
- Un immeuble 1185 rue de la Poirie appartenant à Mme et Mr Yohan EVARISTO
- Un immeuble 1450 rue de la Poirie appartenant à SCI MARITHE
- Un immeuble 322 rue de la Roche appartenant à Mme et Mr Michel BITTERLY
- Un immeuble 375 rue des Tilles appartenant à Mme Brigitte FRANCOIS et Consorts
- Un immeuble 546 rue de Pont appartenant à M et Mme Julien VAUTRIN
- Un immeuble 1470, rue de la Croisette appartenant à M. Laurent DERVAUX
- Un immeuble 78, rue de la Roche appartenant à la SCI Frenot Kullmann
- Un immeuble 144, rue de la Plaine appartenant aux Consorts Aubert
- Un immeuble 132 rue du Rapré appartenant à Mme Cinzia POPPA

- Un immeuble 37 rue des Tilles appartenant à Mr Dominique BEGEY
- Un immeuble 935 rue du Cuchot appartenant à Consorts CLAUDEL
- Un immeuble 315 rue des Fontenelles appartenant à Mme Amélie CHEVALLEY

- Un immeuble 1800 rue de Pont appartenant à Mme Lyse MICHELS
- Un terrain 97 rue de la Roche appartenant à SC Frenot-Kullmann
- **Attribution de marché de voirie 2020 :**

Plis en cours d'analyse

1) Délibérations

Libertés publiques

Commission contrôle liste

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Christophe GRAVIER titulaire

Fanny L'HUILLIER suppléante

Le conseil adopte à l'unanimité le titulaire et le suppléant

Droit à la formation des élus

Catherine Louis

Les titulaires d'un mandat électif ont droit au congé de formation, aussi il est nécessaire de voter l'enveloppe annuelle allouée et définir les modalités de prises en charge. Pour information, la première année de mandat le montant alloué est de 3000 euros et ensuite 1000 € par an.

L'AMV organise des formations pour chaque mandat

Le conseil adopte à l'unanimité les 2 enveloppes

Rapport d'activités de la CCPVM

Catherine Louis

Les membres du Conseil Municipal doivent prendre connaissance du rapport d'activités de la CCPVM.

(Document joint par mail)

Madame le Maire fait part de l'existence de la plateforme « INTERSTIS » qui relaie tous les documents des commissions et tous les comptes-rendus, un onglet est réservé aux conseillers municipaux.

Le conseil adopte à l'unanimité le rapport d'activité de la CCPVM.

Rapport d'activités de la CLECT

Jean Mansouri

Les membres du Conseil Municipal doivent prendre connaissance du rapport de la CLECT de la CCPVM

(Document joint par mail)

Suite aux explications données, le conseil adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT .

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit désigner 12 titulaires et 12 suppléants pour participer à la

commission des impôts directs qui se réunit une fois par an pour étudier les modifications relatives à la valeur foncière des immeubles.

Suite à la désignation des 12 titulaires et aux 12 suppléants toutes ont accepté d'être candidat et acceptent d'être tiré au sort.

Titulaire	Suppléants
Jean Mansouri	Tiffany De Santa
Annette Maison	Vanessa Grandemange
Rolande Mansuy	Bruno Dervaux
Marie-Odile Simon	Régis Moreau
Laurent François	Stéphanie Prévot
Alain Mangel	Sandra Thierry
Marcel Michel	Mireille Riefenstahl
Michel Butz	Jean-Pierre Didier
Robert Salzeber	Christophe Gravier
Philippe Petitjean	Michel Claudel
Gaston Pierre	Gilles Lacaze
Georges Dany	Martine Thierry

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la liste des titulaires et suppléants.

Ouvertures dominicales des commerces en 2021

Louis Catherine

Pour information le magasin BUT sollicite l'autorisation d'ouvrir certains dimanches en 2021. Les organisations syndicales ont donné leur avis, aussi le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande 2021 d'ouverture dominicale.

Les dates demande par le magasin BUT pour 2021 sont :

3 janvier 2021

12 décembre 2021

19 décembre 2021

Le conseil municipal donne son autorisation à l'unanimité.

Domaine et Patrimoine

Bail au 37 rue du Cuchot

Catherine Louis

Modification du bail accordé à Mme Camille Mengel.

Mme Mengel souhaite partager le bail avec la nouvelle naturopathe avec répartition des charges .

Le conseil municipal adopte a l'unanimité la demande de Camille Mengel

Intégration chemin de lotissement

Bruno Dervaux

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intégration d'une voirie dans le domaine

communal (commission urbanisme)

Présentation du projet de reprise de la voirie par la commune, pas de remarque faite.

Madame le maire s'est retirée lors de la présentation et du débat ainsi que lors du vote.

Le conseil vote à l'unanimité la reprise par la commune.

Terrain en déshérence

Catherine Louis

Une parcelle située aux Champs Ramés est restée sans maître depuis plus de 30 ans aussi le Conseil Municipal doit délibérer pour en devenir le propriétaire et ensuite pouvoir le revendre aux riverains qui sont intéressés par ce terrain.

Le conseil adopte à l'unanimité son intention de devenir le propriétaire de cette parcelle de 404 m².

De même le conseil municipal fixe le prix de revente à 10 euros le m² et l'approuve à l'unanimité.

Vente d'un Terrain aux fêches :

Le conseil doit délibérer sur la vente de la parcelle 149 d'une surface de 16780 m².

Ce terrain cadastré C149 aux Fêches est pentu et en friche de plus il occasionne des ruissellements sur la propriété voisine.

Le prix proposé par la commission d'urbanisme est de 2000 euro et les différents frais à la charge de l'acheteur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente à 2000 euro.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Catherine Louis

L'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, dite loi ALUR, organise un nouveau transfert de la compétence PLUI aux EPCI à fiscalité propre, aussi le Conseil Municipal peut faire valoir son opposition à ce transfert et doit en délibérer.

Ce transfert ne peut se faire qu'à l'unanimité des communes de la CCPVM. Saint Etienne ayant déjà délibéré contre, le transfert de cette compétence n'est plus possible.

Madame le maire propose de donner par principe un avis favorable pour l'utilité de cet outil au sein de la Communauté de Communes.

Le conseil a voté : 8 contre 4 abstentions et 7 pour.

Finances locales

Subvention école élémentaire

Annette Maison

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'éventuelle attribution d'une subvention pour le projet de classe de mer pour certaines classes de l'école élémentaire.

Le projet de classe de mer pour la classe CE2 /CM1 (49 enfants).

La destination Granville et retour par Paris pour un coût total de 11439 euro (215 euro/enfants) (du 21/04 au 25/04 2021)

Différentes actions seront menées pour alléger le coût des familles.

Le deuxième projet est un voyage à Port Leucate en mai ou juin. Le coût du séjour n'est pas défini pour l'instant.

La commission des Affaires Scolaires propose d'octroyer une subvention de 2500 euros

par projet.

Le projet Leucate n'étant pas complètement terminé et surtout le nombre d'élèves inférieur à celui de Granville, il a été décidé de faire une subvention au prorata des enfants donc 50 euros par enfant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention de 50 euros par enfant pour le projet de Leucate et de 2500 euros pour le voyage à Grandville (en tenant compte du reliquat de 1880 euros de la ligne alloué au budget ski et piscine soit un reste de 620 euros à engager)

Décision modificative au budget

Jean Mansouri

Afin de régulariser certaines écritures de fin d'année, il y a lieu de délibérer sur le transfert de 100 000€ du compte 23 au compte 21.

Le conseil accepte se transfert à l'unanimité.

Demande de subvention

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à demander toutes les subventions pour les projets à venir :

- Assainissement : versant Cuchot, lotissement des Tilleuls, le poste des Bourguignons rectification poste collenne
- Eau : sectorisation du réseau de distribution d'eau potable et captage d'une nouvelle source
- Aménagement du bourg centre : place de la Mairie, parc de l'Espace Louis Gérard et place des AFN
- Eclairage public : changement pour un éclairage en LED.
- Mobilité création d'une voie douce et d'un accès reliant à la Voie Verte

Aux différents financeurs : l'Etat, Région, Département, Agences de l'Eau et toutes autres sources subventionnant ces projets.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Régie de recettes

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit délibérer pour que le paiement par carte bancaire soit possible pour les régies de recettes de la commune : cantine et garderie.

Le montant de ce service est de 450 euros par an.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le paiement par carte bancaire

Espace culturel : tarifs de remplacement de vaisselle et mobilier

Catherine Louis

Le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer les prix de remplacement de vaisselle et mobilier en cas de casse lors d'une location.

Il reprend l'ensemble des éléments au prix d'achat avec un arrondi

Le conseil accepte à l'unanimité.



Fonction publique

Renouvellement du contrat groupe assurance statutaire

Secrétaire

La commune a mandaté le Centre de Gestion des Vosges afin de négocier le contrat d'assurance statutaire (qui rembourse à la commune les salaires versés aux agents en maladie ou en accident de travail) ; assurance indispensable pour couvrir les risques financiers liés à l'absentéisme, aussi le Conseil Municipal doit maintenant délibérer pour accepter la proposition faite par le centre de gestion. (Le montant de l'assurance sera un peu moins élevé de 500€ à l'année)

Le conseil municipal mandate à l'unanimité le centre de gestion.

Rifseep intégration de nouveau corps

Secrétaire

La loi a obligé la mise en place du régime indemnitaire le « Rifseep » en 2016, le conseil municipal l'a voté fin 2016, aussi un nouveau décret est paru pour intégrer de nouveaux cadres d'emploi, le Conseil Municipal doit délibérer pour cette modification : la Direction Générale des Collectivités Locales recommande de délibérer au fur et à mesure de la publication des arrêtés d'adhésion et non d'attendre le passage au RIFSEPP de tous les corps de référence.

Ceci consiste à réviser ce régime à chaque nouveau corps de référence.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1) Informations

- Conseil Municipal des enfants

Les nouveaux élus du conseil des enfants se sont présentés juste avant le conseil municipal.

Il est composé de 9 membres renouveler par tiers tous les ans, pour cette année les nouveaux élus sont : Jules Colnel, Clovis Thinet, Giulia Leval et Mael Risser.

Le vendredi 23 octobre en mairie le conseil municipal des enfants a formulé différentes propositions à Madame le maire sur des sujet importants :

- Vitesse excessive dans certains quartiers
- Des plantations d'arbres
- Installer des cendriers à l'entrée des écoles ou interdire de fumer à l'entrée des écoles
- Et bien d'autres propositions que le conseil municipal étudiera.

- Points travaux

- Voirie 2019 : terminée
- Curage des fossés de Gerbiachamp effectué
- Sourcier pour le captage des sources en cours et étude sur sectorisation du réseau distribution d'eau
- Volets des écoles élémentaire et maternelle choisis et en commande, de même pour la climatisation du dortoir de l'école maternelle
- Eclairage public en cours et essai de 2 têtes de lampadaires lors de la location de nacelle pour rendu lumineux.
- Un point est fait sur les commissions environnement et communication